



Communiqué de presse

Accord UE-Mercosur Plusieurs milliards d'euros de valeur économique en jeu pour les filières agricoles européennes

Paris, le 4 juin 2025 – A quelques jours de la visite officielle du président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva en France et à l'approche d'échéances décisives à Bruxelles, les quatre grandes filières agricoles françaises - INTERBEV (l'Interprofession Elevage et Viande), ANVOL (l'Interprofession de la volaille de chair), AIBS (l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) et INTERCÉRÉALES (l'Interprofession de la filière céréalière française), avec le soutien de plusieurs parlementaires, réaffirment depuis l'Assemblée nationale leur opposition résolue à l'accord UE-Mercosur. Face à ceux qui en minimisent les conséquences économiques, elles appellent solennellement la France à adopter une position claire et ferme : dire non à la ratification de cet accord dangereux pour l'avenir de l'agriculture européenne et pour sa sécurité alimentaire.

Les filières agricoles refusent d'être sacrifiées sur l'autel de la guerre commerciale

Dans un contexte géopolitique instable, marqué par des tensions croissantes entre l'Union européenne et les Etats-Unis, la Commission européenne entend accélérer la ratification de l'accord UE-Mercosur, présenté comme un levier de stabilisation diplomatique.

Cependant, cet accord dépasse largement le cadre commercial. Il pose des questions majeures de souveraineté agricole, de justice économique pour les producteurs européens et de cohérence politique face aux engagements climatiques et sociaux de l'Union européenne.

Une exposition économique massive de l'agriculture européenne

Les filières agricoles françaises tirent la sonnette d'alarme sur le coût économique sans précédent qu'impliquerait la ratification de l'accord. Les contingents supplémentaires prévus représenteraient une valeur agricole exposée d'au moins 2,87 milliards d'euros pour les seuls secteurs de la viande bovine, de la volaille et du maïs. Ce chiffre est loin de prendre en compte l'intégralité des conséquences, notamment indirectes, pour nos filières. D'autant plus que ce sont des produits à forte valeur ajoutée qui sont visés en priorité par les exportateurs sud-américains – aloyaux de bœufs, filets de volaille, produits céréaliers dont ceux issus de l'amidonnerie et de la maïserie. Pour la filière sucre-éthanol, les volumes concernés sont très significatifs : 190 000 tonnes de sucre soit l'équivalent d'une sucrerie française et 8,2 millions d'hectolitres d'éthanol, soit 12 % de la production européenne et l'équivalent de la production française d'alcool à partir de ses betteraves. Ces 2 concessions cumulées accordées par l'UE représentent la production de 50 000 ha, soit 1/8 des surfaces françaises de betteraves.

La France serait le grand perdant de l'accord du fait de sa position de 1^{er} producteur européen d'alcool et de 1^{er} exportateur de sucre vers les pays d'Europe du Sud.

Cette orientation stratégique n'est pas anodine : elle fragilise directement la rentabilité des exploitations agricoles européennes, la compétitivité des filières, et le tissu industriel agroalimentaire dans les territoires.



Les filières rappellent également que ces produits importés bénéficient de conditions de production très éloignées des standards européens : utilisation de substances actives interdites, recours aux OGM, absence de traçabilité, différences de normes sociales ou environnementales. Ces écarts structurels de compétitivité creusent un déséquilibre déjà préoccupant et font courir un risque avéré pour la sécurité alimentaire de l'Europe.

Ces préoccupations sont partagées par l'économiste Thierry Pouch, qui, dans son analyse économique, a rappelé que l'accord UE-Mercosur soulève de vives inquiétudes pour l'agriculture européenne, notamment l'élevage, en raison de l'ouverture accrue du marché à des produits agroalimentaires moins coûteux, provenant de pays aux standards et coûts de production très différents, dans un contexte géopolitique et environnemental complexe qui bouleverse les équilibres internationaux.

La France doit réaffirmer sans ambiguïté son opposition à la ratification de l'accord UE-Mercosur

Tant que l'accord UE-Mercosur conserve son statut d'accord mixte, la France dispose toujours de la capacité juridique de s'y opposer. Les filières appellent donc le gouvernement à faire valoir ce droit de refus, en cohérence avec la position constante affichée depuis 2019.

Stéphane Travert, député de la Manche et ancien ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a affirmé : « *L'opposition de la France à l'accord Mercosur est aujourd'hui partagée, solide et transpartisane. Le compromis est clair : pas de ratification. Cet accord ne répond plus aux exigences économiques, sociales et environnementales que l'on est en droit d'attendre d'un accord commercial. L'unanimité autour de la table renforce notre position pour exiger des clauses miroirs. Face à la montée du populisme en Europe, il ne faut pas céder à la tentation du repli : soutenir nos filières, c'est défendre un modèle agricole exigeant et durable.* »

Estimation de la valeur agricole exposée par filière : (Contingents additionnels prévus par l'accord UE-Mercosur)

Filière	Volume concerné	Produits ciblés	Estimation de la valeur exposée*
Viande bovine	99 000 tec	Aloyaux (filet, faux-filet, entrecôte...)	1.58 milliard € (99 000 t x prix européen d'aloyaux - 16€/kg)
Viande de volaille	180 000 t	Filets	1.11 milliard € (180 000 t x prix européen de filets - 6.17€/kg)
Maïs	1 million de tonnes	Produits céréaliers	179 millions € (1 000 000 t x 179€/t)
Sucre	190 000 t	Sucre de canne	Non estimé**
Ethanol	8.2 millions d'hectolitres	Ethanol à utilisation industrielle et biocarburants	Non estimé**
Total	-	-	2.87 milliards €

* Valeurs indicatives calculées sur des prix moyens du marché européen.

** Les filières sucre et éthanol ne font pas l'objet d'une estimation consolidée en raison de la forte volatilité des cours mondiaux.



À PROPOS D'INTERBEV :

INTERBEV, l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, représente depuis 1979 les acteurs de la filière française de l'élevage et des viandes, qui compte plus de 500 000 emplois répartis entre les élevages, la mise en marché, l'abattage-transformation, la distribution et la restauration collective. L'interprofession couvre l'ensemble du territoire via ses 12 comités régionaux et rassemble 22 organisations nationales des filières bovine, ovine, équine et caprine, engagées à proposer des produits durables et identifiés tout au long de la chaîne. Au service d'une alimentation raisonnée et de qualité, les professionnels de la filière sont mobilisés depuis 2017 dans une démarche RSE labellisée, le « Pacte Sociétal », portée par la communication collective « Aimez la viande, mangez-en mieux. » signée « Naturellement Flexitariens ».

Contacts presse INTERBEV :

Cécile LARDILLON - 06 40 36 56 34 - c.lardillon@interbev.fr ;
Enza LEBLANC - 06 76 66 21 95 – e.leblanc@interbev.fr

À PROPOS D'ANVOL

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration. La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs. ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

Contact Presse ANVOL : Yann NEDELEC - 06 86 46 90 84 - yann.nedelec@interpro-anvol.fr

À PROPOS D'AIBS

L'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) est une association interprofessionnelle agricole reconnue par le ministère de l'agriculture par décret du 2 juin 2014. Elle rassemble en son sein les professionnels de la filière betterave – sucre (planteurs de betteraves et fabricants de sucre). La filière betterave – sucre – éthanol regroupe 23 000 planteurs de betterave, 4 groupes industriels, 19 sucreries et 12 sites de production d'alcool répartis dans plusieurs bassins de production. Caractérisée par un fort ancrage territorial, elle représente près de 72 000 emplois directs, indirects et induits (60 000 pour la partie betteraves- sucre et 12 000 pour la partie bioéthanol-alcool).

Contact Presse AIBS : Thierry GOKELAERE - 06 85 27 81 85 - thierygokelaere@aibs-france.fr

À PROPOS D'INTERCEREALES

Intercéréales est l'interprofession représentative de la filière céréalière. Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalière, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte / commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire mais aussi pour valoriser le savoir-faire et la qualité des productions en France et à l'international. La filière céréalière française compte 530 000 emplois, 210 000 exploitations agricoles et 1 500 entreprises de commerce et de transformation.

Contact Presse INTERCEREALES : Mathilde TOULET - 06 58 51 78 02 - mtoulet@intercereales.com